

### DEC211582DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure Petrucci pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN)

# LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), dont la directrice est Madame Frédérique Bassino ;

# **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à Madame Laure Petrucci, professeure de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 15 mars 2021

La directrice d'unité Frédérique Bassino

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.